

# L' ANGE GABRIEL

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE.

QUINTIDI, 25 Nivôse, An VIII.

*Triâ sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.*  
ARISTOT. l. 1. de Cœlo.

*Suppression des commissaires du gouvernement près les bureaux centraux. — Extrait de l'ordre du ministre de la police. — Statue de Junius Brutus placée aux Tuileries. — Mouvements des armées. — Situation de l'intérieur. — Reflexions de Rœderer, conseiller d'état, sur le gouvernement. — Audience accordée à un ambassadeur de l'empereur près la cour de Suède. — Nouvelles diverses. — Variétés.*

*Ce Journal qui paroit tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois; de 21 francs pour six mois; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.*

## S U E D E.

*Stockholm, 2 nivôse.* M. le comte de Lodron, ambassadeur extraordinaire de S. M. l'empereur d'Allemagne près la cour de Suède, eut le 19 décembre sa première audience publique avec les cérémonies accoutumées. Il adressa le discours suivant au roi :

« *Sire, l'empereur et roi mon maître m'envoie près de votre majesté avec l'honorable mission de lui présenter les assurances de l'amitié sincère qui l'unit à votre personne sacrée. Le chef suprême de l'Empire pouvoit-il ne pas admirer cette énergie avec laquelle votre majesté, en qualité d'un des premiers membres de la confédération germanique, manifesta d'une manière si digne d'elle son vœu fortement prononcé pour le maintien de la constitution et de la gloire de l'Empire. Guidée par cette sagesse, cette loyauté et cette équité qui la distinguent si éminemment, pénétrée de cette vérité que les souverains ne sauroient mieux encourager les peuples à l'accomplissement de leurs devoirs qu'en remplissant scrupuleusement eux-mêmes leurs obligations, votre majesté a voulu encore donner un des premiers ce sublime exemple, en requérant ses co-états d'unir leurs forces aux siennes et à celles du chef suprême de l'Empire, pour opposer de concert une digue à ce torrent dévastateur qui menaçoit à-la-fois l'Allemagne, l'Europe et tous les trônes. Combien, sire, ne m'estimé-je pas heureux d'être l'organe dont mon souverain a daigné se servir pour témoigner ces sentimens à votre majesté! Ce qui ajoute encore à mon bonheur, c'est la conviction où je suis que je ne puis mieux remplir les intentions de ma cour qu'en cherchant à mériter l'estime et l'approbation de votre majesté.*

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Mouvements des armées.*

*Les autrichiens passèrent le Mein le 13 nivôse; et il y*

ent à ce sujet une escarmouche entre les français et les hussards de Szeckler, qui commencent à s'approcher de Mayence. Le corps du général Starray doit également s'y rendre de Bergstrasse; et les russes y sont attendus pour la fin de février. Ils seront à la solde de l'Angleterre. L'archiduc Charles va, dit-on, quitter momentanément son armée pour se rendre à Prague, afin d'y avoir une conférence avec le maréchal Suwarow. Le comte de Vioménil, général de cavalerie au service de Russie, étoit arrivé dans cette ville le 8 nivôse. Sa première destination étoit d'aller remplacer le général Korsakow; mais de nouveaux ordres l'envoyent en Angleterre pour y prendre le commandement des troupes qui étoient sous les ordres du général Hermann. Il y a dans ce moment beaucoup d'officiers russes à Vienne, et Suwarow donne des fêtes à Prague, pendant qu'on habille ses troupes pour la très-prochaine campagne. On n'apprend pas sans étonnement qu'en venant en Franconie, l'armée russe passera par Bareuth, qui appartient au roi de Prusse.

Comme les français avoient paru faire quelques mouvemens au-dessus du lac de Constance, à la fin du mois dernier, le général baron de Patraschen en ayant donné avis au gouvernement du Tyrol, celui-ci a prévenu les milices du pays, de se tenir prêtes à marcher.

L'on apprend par les gazettes étrangères, qu'à la suite de l'affaire du 24 frimaire, les français ont abandonné Catro, Ormée et autres endroits voisins du territoire ligurien. Les autrichiens disent dans nos feuilles que les français perdirent à l'attaque de la Bocchetta 500 hommes, et qu'eux-mêmes n'eurent qu'une centaine d'hommes tués ou blessés. D'après la première conférence tenue entre le général d'Arnaud et le baron d'Aspre, les deux généraux ont envoyé des couriers, chacun à son général en chef, pour en obtenir de nouvelles instructions et de plus amples pouvoirs; on ignore encore l'objet de ces conférences. La quantité de neiges qui couvre les montagnes force à l'inaction. De jour en jour, il arrive à Gènes des bâtimens chargés de grains.

### *Situation de l'intérieur.*

Les habitans des départemens de l'Ouest s'attendent à un choc terrible entre les troupes républicaines et les insurgés royalistes. Ceux des habitans à qui leur fortune permet de se transporter ailleurs, fuient et viennent se re-

fugier à Paris. Dans la Mayenne, l'effroi est à son comble; les paysans n'osent apporter dans les villes aucunes provisions; les gens des villes n'osent aller en chercher dans les campagnes. L'administration centrale songeoit à quitter Laval, et déjà le receveur-général en étoit parti pour Paris. Les mécontents s'étendent de plus en plus le long de la levée de la Loire, dans des quartiers où ils n'avoient pas pénétrés jusqu'ici, et menacent d'occuper la totalité du département de Maine et Loire. Ils sont toujours également répandus dans tout le territoire du Morbihan, et défendent par-tout le paiement des fermages et des contributions, les lèvent pour leur propre compte, et débauchent beaucoup de jeunes gens. Par-tout ils établissent leur organisation civile et militaire, et lorsqu'ils ne trouvent pas des hommes de bonne volonté, ils en nomment d'office pour remplir les fonctions qu'ils décernent. Ils sont singulièrement enhardis par les vaisseaux anglais qui ne cessent de croiser sur la côte du Morbihan. Les endroits où ces insurgés prennent un accroissement qu'ils n'avoient pas, ce sont les départemens du Calvados, d'Eure et Loire, et de l'Eure. La proclamation des consuls, ainsi que les autres pièces qui y sont relatives, ayant été publiées à Bayeux, et cette publication ayant causé de la satisfaction, les royalistes ont affiché la nuit suivante dans cette ville, un placard où ils annoncent à la garde nationale sédentaire, et sur-tout aux grenadiers et chasseurs, que, *s'ils portoient les armes contre l'armée catholique et royale, ils seroient fusillés et leurs biens confisqués.* Ils semblent vouloir détruire l'effet de l'arrêté des consuls par lequel, enjoignant aux gardes nationales de marcher contre eux, ils ordonnent de passer au fil de l'épée ceux qui seroient pris les armes à la main. On se plaint que dans ce département l'esprit public s'y altère singulièrement par leur influence. Dans le département de l'Eure, malgré le mystère dont ils s'enveloppent, on voit qu'ils ont des plans dont ils s'occupent avec beaucoup d'activité. Le 17, 25 à 30 de leurs cavaliers ont bivouaqué dans les bois de Thiberville; et le même jour, un citoyen venant de Verneuil à Evreux, fut arrêté par un détachement de 20 hommes, ayant un chef très-bien monté.

Dans le département d'Eure-et-Loir, on publia le 22, une proclamation du général Lefebvre, commandant la division dans laquelle se trouve Eure-et-Loir, ainsi que Poiss. Le général de brigade Bache, commandant les troupes stationnées dans ce département, considérant que la proclamation de ce général en chef étoit fondée sur des principes de justice qui doivent rallier tous les français, seuls moyens de les amener au bonheur que nous offre le gouvernement, invite fraternellement les habitans des communes à seconder les autorités constituées pour leur défense, et leur promet des forces nécessaires pour repousser ceux qui menacent leurs personnes et et leurs propriétés. La proclamation du général Lefebvre est ainsi conçue :

« Citoyens, différens rapports m'ayant donné connoissance que les brigands royaux osoient recruter dans quelques-unes de vos communes, et faire des menaces aux autorités civiles et militaires du département, j'ai pensé qu'il suffiroit de vous rappeler aux obligations que nous avons tous contractées solidairement envers la patrie, pour que vous dirigiez tous vos moyens à la destruction de ces hordes barbares, qui pillent vos propriétés et massacrent vos parens. Je prends de mon côté toutes les mesures militaires, propres à seconder le zèle et l'énergie que vous devez déployer dans ces circonstances. Si, contre mon attente, si contre mes desirs, des communes se permettoient

de donner asyle, de fournir des secours aux révoités, elles seroient à l'instant mises hors de la constitution et traitées en ennemis; mais je le répète encore, je me flatte que loin d'être obligé de recourir à ces mesures de rigueur, je n'aurai que des loanges à donner à votre civisme, à votre patriotisme ».

De son côté, le commandant du détachement des royalistes du Perche, a écrit le 18 nivôse à l'administration municipale de Nogent-le-Rotrou, la lettre suivante, que nous ne rapportons que pour montrer combien ils sont opposés à toute conciliation :

« Citoyens administrateurs, écrit ce commandant, d'après la lettre que je vous ai écrite, je me me regarderois comme coupable si je vous attaquois à l'improviste; c'est pourquoi je vous prévien que la suspension d'hostilités finit le 16 janvier; malgré les raisons que j'aurois eu de vous attaquer sans vous en prévenir, j'aurois été fâché de le faire. Quoique fort jeune, je suis vieux militaire; et chez ceux qui me ressemblent, la franchise est plus commune que les grandes phrases, et même que le bon français; quand on a été élevé au champ de l'honneur, c'est le cœur qui parle et non la politique; ainsi, sans déguisement, je vais vous dire en quoi vous avez manqué à la loi des traités.

D'après la suspension d'hostilités, vous n'avez cessé de demander des troupes, quoiqu'il fut convenu entre nos chefs et Hédouville que le nombre n'en seroit pas augmenté dans les villes qui avoisinoient les pays insurgés; outre cela, vous vous êtes différemment fois mis en mouvement pour marcher contre mes détachemens, qui, en vertu de laditte suspension, continuoient à lever des impositions chez les acquéreurs de prétendus domaines nationaux, tel qu'il étoit convenu entre nos chefs et Hédouville.

Autre grief, c'est que votre ville sert de refuge à ces mêmes acquéreurs qui, sous le vain prétexte de sauver leurs jours, ne vont chercher un asyle dans votre ville que pour s'exempter de payer ce qu'ils nous doivent même selon la suspension.

Comment pouvez croire que c'est pour conserver leurs jours qu'ils viennent vous demander un asyle, puisque tous les crimes révolutionnaires commis jusqu'à ce jour sont oubliés? Nous nous exemptons même de les rappeler à ceux qui en sont coupables; celui parmi nous qui agiroit autrement contreviendrait aux ordres du roi, et seroit son ennemi et le nôtre: ce n'est donc point pour conserver leurs jours qu'ils se rassemblent dans votre ville, ce ne peut être que l'envie de nous combattre qui les fait se réunir; et je sais que ce sont eux qui ont déjà demandé à marcher contre nous; qu'ils y viennent les lâches, ils y trouveront la récompense due à leurs forfaits. Toujours fidèle à mes principes et aux instructions que j'ai reçues, je ne porterai point la guerre dans les endroits où l'opinion sera respectée, et selon les mêmes instructions, tout le passé sera oublié de ma part, mais aussi ceux qui commettront de nouveaux crimes, je les ferai poursuivre avec toute la rigueur possible, et punir militairement. Je regarde comme criminel, tout porteur de correspondance du tyran, connu sous le nom de consul; je regarderai et traiterai de même tout dénonciateur ou espion de ce même.... ( Nous supprimons la fin de cette lettre, à cause de l'excès de fureur et d'injustice par lequel elle se termine. ) Ce 8 janvier 1800. Signé LE CHANCELIER, commandant de la légion royale du Perche.

Un officier de détachement écrit de Sées ( Orne ), qu'il n'y a point de troupes dans ce pays, que les républicains y sont consternés, qu'il n'y a pas cent cartouches dans la ville, et que les chouans rodent aux environs dans les fermes, désignant les chevaux qu'on doit leur tenir prêts à marcher au premier ordre; et les habitans de ce pays sont incapables d'aucune résistance. Le même officier dit qu'ayant voulu partir d'Alençon, avec un détachement, pour aller à Caen porter une lettre au général Canclaux, il a découvert que ses soldats n'avoient point de cartouches; et comme il est allé le dire au commandant de la place; celui-ci lui répondit que chaque soldat en avoit une, et que l'ordre du général Gudin lui défendoit d'en donner plus d'une par militaire. Comment, avec si peu de munitions, s'exposer sur une route infestée de chouans, où l'on ne peut faire usage

de la bayonnette, tant le pays est couvert. Cette considération et les instances de l'officier parvinrent à faire délivrer huit cartouches à chaque soldat de son détachement.

La recette d'Evreux, escortée par cinq gendarmes, huit hommes de la colonne mobile, et le commissaire du gouvernement, a été arrêtée, le 14, près de Chambon, par vingt hommes à pied et parfaitement armés. La gendarmerie a reculé; mais le commissaire du département s'est précipité sur la recette, et l'a emportée, faisant la retraite la plus honorable à la tête de la garde mobile. Les assaillans n'ont osé faire feu, le tocsin a sonné dans le voisinage; les habitans ont marché contre eux; et plusieurs ont mordu la poussière.

PARIS, 24 nivôse.

— Le premier consul a chargé le citoyen David de faire placer dans la galerie des Tuileries le buste antique de Junius Brutus, qui a été apporté d'Italie. Ce beau morceau de sculpture étoit exposé à Rome au Capitole, dans la salle appelée des *Sénateurs*. Il est en bronze et d'une très-belle exécution.

— Léonard-Bourdon reprend sa maison d'éducation; elle n'est plus à Saint-Martin-des-Champs, elle est rue Saint-Dominique, n<sup>o</sup>. 1514, en face le corps législatif. (Léonard-Bourdon instituteur!!) Les citoyens Garat, Ginguéné et Clément-Ris, membres de la commission d'instruction, lui ont écrit des choses flatteuses sur les progrès de ses élèves et la tenue de sa maison. — Il est donc vrai, comme le dit Figaro: *Qu'il n'est pas absolument nécessaire de posséder les choses pour en parler.* — Des talens passe; mais des vertus!

— Les consuls de la république considérant que les membres des bureaux centraux étant des commissaires du gouvernement, les fonctions d'un commissaire auprès d'eux sont inutiles, et ne pourroient qu'entraver la marche des affaires, ont arrêté le 21 de ce mois que la place de commissaire du gouvernement auprès des bureaux centraux des communes de Paris, de Bordeaux, de Lyon et de Marseille, est supprimée.

— Les journaux anglais qui viennent d'arriver contiennent la lettre de Bonaparte au roi d'Angleterre et la réponse du ministère britannique. Nous donnerons demain l'une et l'autre de ces pièces qui, sans détruire les espérances de paix, sont de nature à prouver auquel des deux gouvernemens doivent être imputés les fléaux de la guerre, si on étoit encore réduit à la continuer contre une partie de la coalition.

— Des magasins immenses de vins et de fourrages se forment avec activité dans toute l'étendue de la Westphalie. Ces préparatifs militaires de la part de la Prusse, dans un moment où le feu de la guerre se ranime avec une nouvelle force, annonce positivement que cette puissance veut y prendre une part active, ou du moins maintenir vigoureusement la neutralité des pays de l'Empire qu'elle a pris sous sa protection, si elle ne s'interpose point dans la sanglante querelle qui déchire l'Europe entière.

— On lit dans le *journal Politique* de Rœderer, conseiller d'état, des réflexions sur le gouvernement actuel, qui nous ont paru extrêmement remarquables; Dans un dialogue entre le gouvernement; le premier dit au second:

« Vous ne vouliez qu'une monarchie, vous l'avez. Moi, je voulois plus, je voulois un roi; et de cent français, quatre-vingt-dix-neuf, avant le 18 brumaire, en vouloient également un. Pourquoi? parce qu'à la personne d'un roi s'allie l'idée du gouvernement; mais définissons les mots, et nous nous entendrons mieux. Quand nous disons *un roi*, ce

n'est pas l'individu, mais la chose dont il s'agit; c'est un gouvernement qu'on veut; car pour un Pierre Ier., un Frédéric, qui vraiment regnoient, un roi est rarement celui qui gouverne. Richelieu, sous Louis XIII, Mazarin, pendant la minorité de Louis XIV, et Pitt, sous le règne de Georges, ont été de véritables rois à *regere*; à gouverner. Or, dans un monarque, ce n'est pas l'individu, c'est la monarchie que vous voulez.

Hé bien, si la constitution actuelle vous offre, dans la personne de celui à qui elle confie le pouvoir exécutif, cette force d'action inhérente au gouvernement monarchique, que voulez-vous de plus? Vous avez une monarchie. La concentration, l'unité du pouvoir exécutif est dans la main du premier consul; il règne sans sceptre, sans couronne, sans diadème, sans trône, sans le titre de roi, sans la tâche de l'hérédité; car il est prouvé que les meilleurs rois ont été les héritiers les plus éloignés du trône, ceux qui prétendoient le moins à s'y asseoir. Les deux consuls sont les premiers princes. Comme dans les monarchies, nous avons un conseil et des ministres, mais des ministres responsables. Le sénat conservateur est la cour des pairs, avec cette différence que les lumières, le mérite, la moralité, la considération personnelle, enfin l'opinion publique, sont substitués aux droits accidentels de la naissance. Nos tribunaux inférieurs sont les bailliages; nos tribunaux de divisions sont les cours supérieures, les parlemens, et non ces anciens parlemens, tuteurs des rois, qui ont sacrifié l'héritage de leurs pupiles et provoqué par leurs prétentions et leurs tracasseries les malheurs de la France. Le tribunal de cassation est le conseil d'état. Trop heureux si à nos administrations centrales et municipales, qui abandonnent le maniement des affaires à des commis et à des greffiers, on substitue des intendans et des subdélégués sous le nom de *préfets*! Ne nous le dissimulons pas, il en est du cercle des gouvernemens comme de celui des géomètres; il est depuis long-tems tracé, on ne peut en changer que la dénomination.

— Le *Sun*, journal ministériel anglais, assure que sous peu le gouvernement publiera une gazette extraordinaire où seront contenues la lettre de Bonaparte et la réponse du ministère.

— Les églises et les palais du pape à Rome sont enfin remis en état. La monnoie que les consuls républicains avoient fait battre est jetée au creuset. Le nouveau pape alloit être nommé le 24 décembre, lorsqu'un événement imprévu qu'on ne détermine pas, vint retarder sa nomination.

## VARIÉTÉS.

### Des Nouvelles.

Tous les jours on entend des gens se plaindre de la fausseté des nouvelles; cependant ils seroient bien marris, je pense, que les gazettes ne présentassent qu'un cadre blanc. Nos aïeux, c'est-à-dire nos prédécesseurs, les gaulois, avoient aussi la manie des nouvelles; l'enfance a la manie des contes; nous sourions aussi aux *féeries*, à l'âge d'or. Un roman aujourd'hui ne nous plaît que lorsqu'il est d'un merveilleux incroyable. Une chose ordinaire glisse; il faut des objets qui ébranlent l'imagination, sur-tout à présent que nous sommes un peu blasés.

Une nouvelle, vraie ou fausse, produit le même effet, non simplement sur l'individu, mais sur la masse; chacun applique sa lunette: l'un y croit et s'en réjouit; l'autre s'en affligeroit s'il pouvoit y croire: ainsi tout est compensé.

Les Athéniens, au rapport de Plutarque, firent torturer un homme qui débita, le premier, que leur flotte avoit été

battue, ce qui étoit vrai; mais ils ne punirent pas celui qui leur persuada d'offrir des sacrifices et de célébrer des jeux, pour remercier les dieux de la défaite d'une flotte ennemie, alors qu'eux-mêmes avoient été vaincus: la nouvelle de l'échec venant à se répandre, quelques reproches se dirigèrent contre lui; mais d'un mot il calma leur courroux: « C'est trois jours de bon tems que je vous ai donnés; » et l'on trouva la réponse consolante. De pareils traits pourroient avoir chez nous plus d'une application.

Souvent les relations sont inexactes; mais est-il prudent de tout dire? Il n'appartient qu'à ceux qui ne connoissent pas les hommes de se ranger pour l'affirmative. Bayle voudroit que les relations inexactes ne fussent que pour les oreilles; car l'impression les éternise et répand sur l'histoire une impénétrable obscurité.

Les gazettes sont une espèce d'arsenal d'où chacun tire des armes et des espérances. Quelqu'un disoit qu'il falloit punir l'historien inexact, comme un faussaire. Je doute, si cela prenoit, qu'aucun journaliste voulût courir cette carrière; d'ailleurs, ce n'est pas sur la foi d'une gazette qu'on décide les problèmes politiques; elles ne régissent pas non plus les affaires particulières.

Qu'un journaliste trace des plans de campagne, partage l'Europe, règle les opérations diplomatiques; tant mieux encore; il exerce l'imagination de ses lecteurs, et le gouvernement peut lui-même en profiter, sans qu'on puisse éraindre que ses ennemis en prennent l'occasion de se mettre en garde contre des projets surgis des gazettes. Laissons quelque chose aux saillies; le français croit avoir tout gagné lorsqu'on lui permet l'épigramme: les journaux les plus courus ont été ceux qui donnoient le moins de nouvelles, et ne rapportoient que des anecdotes vraies ou fausses. Aux énigmes et aux logogryphes, succédèrent les contes, les almanachs, la littérature et la philosophie. A celle-ci succéda la politique; elle est encore de mode; laissons-la passer; chaque chose à son tour; peut-être que celui de l'âge d'or reviendra: en attendant, un pilier de café, entrant dans celui de Valois, demande, crie et presse.

« Apportez-moi le Moniteur :  
C'est la feuille par excellence ;  
Tout s'y lit en détail ; le nom de l'orateur,  
Les traités, et les plans de guerre et de finance...  
— Attendez—donc qu'elle soit prête,  
Dit le garçon ; et lisez celle-ci :  
C'est — le Vêridique ! Fi !  
Je ne veux pas d'une gazette  
Qui ne bat jamais l'ennemi. »

MINISTERE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Extrait de l'ordre du ministre de la police générale.

Du 22 nivôse an 8.

Le ministre de la police arrête :  
Il y aura deux audiences par décade. Les membres du sénat, du corps législatif, du tribunal, et des principales autorités constituées, seront admis le 4 de chaque décade, depuis midi jusqu'à deux heures. Les citoyens seront reçus le 9, de puis dix heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après-midi. Hors des heures d'audience, personne ne pourra communiquer avec le ministre que par écrit.

Le ministre de la police générale. FOUCHÉ.

TRIBUNAT.

Séance du 23 nivôse.

Les tribuns Malès, Mallarmé et Chenard, promettent de remplir avec fidélité les fonctions qui leur sont attribuées

par la constitution. Gillet-Jacqueminière, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur un projet de loi portant aliénation d'une propriété nationale en faveur du citoyen Boyer, pour l'indemnité des constructions que le gouvernement s'étoit engagé à faire sur un terrain appartenant à ce citoyen, et qui n'ont pas été exécutées. La commission a pensé que l'indemnité étoit juste et conforme aux principes; mais l'objet qu'on propose de donner en indemnité est vague et indéterminé. Chabot (de l'Allier) écrit qu'une indisposition l'empêche d'assister aux séances. Comité secret.

CORPS LÉGISLATIF.

Séance du 23 nivôse.

La séance a été secrète. Après avoir décrété le projet de loi concernant la mise hors la constitution, on s'y est occupé de la discussion du réglemant.

ANNONCE.

Porte-Feuille français pour l'an 8 (1800), ou choix d'épigrammes, calembourgs, madrigaux, etc., avec cette épigraphe: *Il faut chanter, il faut rire.* Paris chez Capelle, commissionnaire en librairie, rue Saint-André-des-Arcs, n°. 24. Prix: 1 fr. 50 c. pour Paris, et 2 fr. pour les départemens.

Encore un almanach! « Chacun à ce métier  
« Peut perdre impunément de l'encre et du papier ».

L'éditeur qui donne cette excuse, auroit pu parler de son recueil avec moins de modestie, puisqu'il est composé de morceaux anciens, dont la réputation est faite. Il se lavera moins aisément du reproche de n'avoir pas assez respecté dans son choix, les mœurs et la religion. Des anecdotes agréables, contées en prose, sont mêlées à de piquantes épigrammes, et le recueil se termine par une analyse assez bien faite, quoique trop louangeuse des pièces de théâtre qui ont paru dans le courant de l'année. C'est au total une imitation de l'Almanach des Muses, avec cette différence que celui-ci donne des pièces nouvelles d'un mérite équivoque, au lieu que celui-là donne des pièces anciennes dont le mérite est reconnu depuis long-tems.

Bourse du 24 nivôse.

Amsterdam . . . . .	Gènes . . . . .	4 f. 50 c.
Cour. . . . . 57 1/8 57 7/8	Livourne . . . . .	1 f. 10 c.
Hambourg . . . . . 192 1/2	Bâle . . . . .	3 1/4 p. 1 3/4 p.
Madrid . . . . . 7 f. 12 c.	Lausanne . . . . .	1 f. 10 c.
Cadix . . . . . 7 f. 12 c.	Paris . . . . .	100 f.
Lyon . . . . . pair 25 j.	Bordeaux . . . . .	1 1/2 pert. à v.
Marseille . . . . . pair 20 j.	Montpellier . . . . .	pair 25 j.
Rent. pr. 10 f. 75 c.	Bon ill. . . . .	1 f. 10 c.
Tiers con. 19 f. c.	Bons d'arrérage 94 f. c.	
Bons 2 1/3 1 fr. 2 c.	B. pour l'an 8. 65 f. 50 c.	
B. 3/4. 0 f.		
Café Martinique. 2 f. 85 c.	— d'Anvers . . . . .	2 f. c.
S. Dominique . . . . . 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. 1 f.	
Sucre d'Orléans. 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 3/6. . . . .	325 à 330 f.

Spectacles du 25 nivôse.

THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Relâche.  
THEATRE FRANÇAIS DE LA REPUBLIQUE. La 1re. repr. du Buste de Prévile, impromptu en un acte, précédé d'Ophis, tragédie.  
FEYDEAU. Misanthropie et Repentir; Romagnesi.  
OPERA-COMIQUE. Don Carlos.  
MONTANSIER-VARIETES. Le Tivande, le Prince Ramoneur, l'Eclipse de Lune, Pourceaugnac.  
JEUNES-ARTISTES. Le Petit Poucet, l'Otage.